



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2021- 20**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

**Du mardi 23 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Autorisation de lancement du marché à procédure adaptée - Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux concernant le réservoir du Haut de Craye à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mars 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de la Commande Publique,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/7 du 09 Juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*ATTENDU que le budget primitif 2021 n'est pas voté, Monsieur le Maire ne peut user de sa délégation,*

*ATTENDU qu'une procédure de mise en concurrence doit être lancée dans le respect des règles de la commande publique,*

*ATTENDU que le montant global des prestations envisagées n'excédera pas le montant du seuil de la procédure adaptée, soit 240 000.00 € en marché de prestations intellectuelles,*

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

ID : 052-215200403-20210323-DEL2021\_20REEMPL-DE



*ATTENDU que la Commune de Bourbonne les Bains, dans le cadre des travaux de réfection du réservoir du Haut de Craye, doit lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de recruter un maître d'œuvre ayant pour mission de l'assister dans le projet de travaux de réfection du château d'eau du Haut de Craye.*

Le projet devant respecter des normes sanitaires bien précises, la Commune de Bourbonne les Bains sera assistée par les Services du Conseil Départemental afin de rédiger le dossier de consultation des entreprises,

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée concernant le marché de mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de travaux de réfection du Château d'eau du Haut de Craye à Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marchés susvisé, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Annexe de l'Eau 2021.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée concernant le marché de mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de travaux de réfection du Château d'eau du Haut de Craye à Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marchés susvisé, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Annexe de l'Eau 2021.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 29 mars 2021



Monsieur André NOIROT